

## Sévigné–Salengro : Livry Participatif sollicite le préfet pour l’instruction d’un arrêté de protection de biotope et des mesures conservatoires rapides

À la suite de l’affichage public du permis de construire concernant la parcelle du **75 boulevard Roger-Salengro**, Livry Participatif a saisi le préfet de la Seine-Saint-Denis afin de demander l’instruction prioritaire d’un **arrêté préfectoral de protection de biotope** et la mise en œuvre de **mesures conservatoires rapides**, conformément aux objectifs du Code de l’environnement en matière de protection des espèces, de leurs habitats et des continuités écologiques.

Cette démarche concerne le système écologique fonctionnel dit « **Sévigné–Salengro** », composé du lac de Sévigné, de sa couronne arborée, du corridor arboré du boulevard Roger-Salengro et de la chênaie mature située au 75 boulevard Roger-Salengro.

Livry Participatif avait déjà saisi les services de l’État le **26 novembre 2025** en transmettant un dossier de proposition d’arrêté de protection de biotope. L’association alertait alors sur le fait que l’enjeu environnemental ne pouvait être réduit à la seule parcelle du 75 boulevard Roger-Salengro, mais devait être apprécié à l’échelle d’un ensemble écologique cohérent, ancien et fonctionnel.

La situation a désormais changé de nature. Le permis de construire relatif au 75 boulevard Roger-Salengro a été signé le **2 avril 2026** et son affichage public a été constaté au mois de mai. Cette évolution fait craindre l’engagement prochain d’opérations préparatoires, d’abattages, de terrassements, de démolitions ou de travaux susceptibles d’altérer de manière irréversible les sols, les arbres matures, les habitats d’espèces protégées et les continuités écologiques du secteur.

Livry Participatif rappelle qu’un permis de construire, même délivré à la suite de décisions juridictionnelles en matière d’urbanisme, ne dispense pas le maître d’ouvrage du respect autonome des règles issues du Code de l’environnement. Les obligations relatives aux espèces protégées, à leurs sites de reproduction, à leurs aires de repos, aux habitats fonctionnels et aux continuités écologiques demeurent pleinement applicables.

L’association demande donc aux services de l’État :

- d’engager prioritairement l’instruction d’un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le système écologique fonctionnel « Sévigné–Salengro » ;
- de prendre ou recommander des mesures conservatoires permettant d’éviter tout abattage, terrassement, décapage de sols ou destruction d’habitats avant instruction environnementale complète ;
- de mobiliser les services compétents, notamment en matière de police de l’environnement et de protection des espèces ;
- de rappeler au maître d’ouvrage que la délivrance du permis de construire ne neutralise pas les obligations environnementales applicables ;
- d’examiner, à défaut d’APPB, toute mesure préfectorale alternative offrant un niveau de protection équivalent, effectif et opposable.

Cette alerte s’inscrit dans un contexte de mobilisation locale importante. Depuis la fin de l’année 2025, Livry Participatif porte une demande de protection du système Sévigné–Salengro et une pétition citoyenne. Le **16 avril 2026**, le Conseil municipal de Livry-Gargan a également adopté à l’unanimité un vœu demandant à l’État d’engager sans délai une procédure d’APPB, ainsi qu’un gel conservatoire dans l’attente d’une protection juridique effective.

Pour Livry Participatif, cette unanimité municipale, associée à la mobilisation citoyenne et au dossier environnemental transmis à l’État, démontre que le sujet dépasse le cadre d’un simple débat d’urbanisme. Il s’agit d’un enjeu de biodiversité urbaine, de protection des arbres matures, de lutte contre les îlots de chaleur, de préservation des sols vivants et de respect du Code de l’environnement.

La chênaie du 75 boulevard Roger-Salengro ne constitue pas un élément isolé. Elle est l’un des maillons terminaux d’un système écologique associant plan d’eau, couronne arborée, corridor végétal et habitats favorables à l’avifaune, aux chiroptères, aux insectes liés aux vieux bois et à la petite faune terrestre. Sa destruction ou sa banalisation compromettrait durablement la fonctionnalité écologique de l’ensemble.

Livry Participatif demande donc que l’État intervienne en amont, avant toute atteinte irréversible. L’association estime que les mesures d’évitement et de protection doivent primer sur de simples logiques de compensation, qui ne sauraient restituer à court ou moyen terme les fonctions écologiques, climatiques et paysagères d’arbres adultes et d’un système écologique déjà constitué.

### Contact presse :

Livry Participatif  
105 allée Lucien-Michard — 93190 Livry-Gargan  
[contact@livryparticipatif.fr](mailto:contact@livryparticipatif.fr) - [www.livryparticipatif.fr](http://www.livryparticipatif.fr)

